

Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 29 juin 2016
à présenter pour validation en séance du 2016

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny s'est réuni le mercredi 29 juin 2016 à 20h30 en salle des fêtes de Molain sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Bénédicte LAMY, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Marie-Christine CHANOIS, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) donne pouvoir à Jean-François GAILLARD.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Eric PICHEGRU, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient Excusés : André VIONNET, Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Frédéric LAMBERT, Monique BALLERY, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET.

Etaient absents : Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Raphaël GAGNEUR.

★ ★ ★ ★

Monsieur Raphaël GAGNEUR, Maire de Molain, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

1. Installation d'un Conseiller Communautaire.

Suite à la démission de Madame Agnès MILLOUX, il est procédé à l'installation de Monsieur Roland CHAILLON, en qualité de Conseiller Communautaire Titulaire de la commune de Poligny.

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Rendu compte des décisions prises par le Bureau : NEANT

Rendu compte des décisions prises par le Président

- **Marché de prestation de service ALSH péri- scolaire école des Perchées** avec l'association des Francas pour la période 09.2016 à 07.2019. Pour une fréquentation de base et fixe sur la période, le montant de la subvention de fonctionnement est de 31 823€ à effectifs constant ; le montant de la subvention sera revu à la hausse ou à la baisse en fonction de la fréquentation par voie d'avenant.
- Réparation thermostat chambre froide pour alsh Colonne pour un montant de 404,74 €
- **Piscine** :
 - commande de travaux pour fermeture du préau réaffecté en espace buvette et fourniture et pose d'un grand parasol pour ombrage de l'espace jeux : entreprise Poux pour 2 993,04€ TTC, entreprise Meunier pour 3 245,88€ et La maison du parasol pour 5 224,80€ TTC

- Travaux d'alimentation eau chaude sanitaire (régulation automatique de la température de l'eau) à l'entreprise Julien BRENIAUX pour la somme de 1 087,20€ TTC
- Achat de produits de traitement des eaux de bassins auprès de la société BAYROL France pour un montant de 1574,80€ TTC
- Achat de produits d'entretien auprès de la société HAKAWERK pour un montant de 477,64€ TTC
- **Non exercice du droit de préemption du 17/05/2016** : Vente de la parcelle AD 405 et AD 407, lieu-dit Les Courpots de LIDL à Société LTD (Laurent Millet).
- **Contrôle technique pour réfection étanchéité terrasse bâtiment communautaire** : 660 € TTC à Dekra.
- **Rénovation peinture lettres enseigne Office de Tourisme** : 369,60 € TTC à Romain BRUGGER
- **Achat de 2 conteneurs pour stockage matériel à la piscine et au siège de la CCCGP en anticipation de la démolition des garages près de la piscine** : 6 120 € TTC à SCHS.

2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 17 mai 2016.

Le procès-verbal de séance du 17 mai 2016 est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Commission Finances et Affaires Générales.

3.1. Avis officiel du Conseil Communautaire sur le projet de périmètre de fusion de 3 communautés de communes fixé par arrêté préfectoral n° DCTME-BCTC-20160502-006 du 2 mai 2016.

Monsieur Jean-François GAILLARD expose avoir reçu pour notification officielle l'arrêté préfectoral du 2 mai portant projet de périmètre d'un nouvel EPCI issu de la fusion de 3 communautés de communes à dissoudre au 31 décembre 2016 à 24 heures et qui sont celles du Comté de Grimont Poligny, celle d'Arbois Vignes et Villages et celle du Pays de Salins. Il rappelle la procédure d'adoption du projet de périmètre et notamment la consultation en cours des 66 conseils municipaux des communes membres, invités à s'exprimer « contre » ou « pour » le projet, et la consultation des 3 communautés de communes appelées à disparaître invitées pour leur part à émettre un avis favorable ou défavorable.

L'objet de la délibération du Conseil Communautaire est d'exprimer l'avis de la Communauté de Communes, sachant qu'à ce jour, les résultats des décisions des conseils municipaux sont les suivants : 23 conseils municipaux du territoire de la CCCGP ont délibéré : 2 sont favorables et 21 défavorables.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny n'a pas d'obligation légale de fusionner. Il indique que le SDCl a été arrêté par le Préfet en date du 29 mars 2016, après avis favorable de la CDCI qui avait proposé un amendement en vue de réduire le projet de grande Communauté de Communes de 5 à 3 telle que présentée dans l'arrêté de projet de périmètre.

Il indique que le Conseil Communautaire de Grimont avait proposé de maintenir la CCCGP en l'état, compte tenu de la population seuil telle que posée par la loi NOTRe. D'ailleurs 12 communautés de communes de population semblable à la nôtre ne sont pas modifiées par le SDCl.

La Communauté de Communes nouvelle sera la plus grande du département ; les finances sont saines. Mais le Préfet reste sur sa position. Salins n'est pas notre bassin de vie ; en outre, alors que la CCCGP exerce de nombreuses compétences de services à la population (accueils de loisirs pour les enfants, piscine, école de musique, bibliothèque...), ce n'est pas le cas de la communauté de communes de Salins. Et même la compétence tourisme est restée à la commune de Salins

A ce jour, le Préfet a pris son arrêté : même si 35 délibérations sont défavorables (alors que le seuil est à 33), il est peu probable que le Préfet revienne en arrière. Et si cette fusion aboutit, le fait qu'une forte majorité de notre territoire ait voté contre donnera plus de poids à notre voix dans le fonctionnement de la nouvelle Communauté de Communes.

La Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny souhaite que le nivellement des compétences se fasse par le haut et non en restituant des compétences aux communes ; il serait extrêmement dommage de revenir en arrière, telle est ma position personnelle.

Nous sommes des Elus responsables et nous savons tous que le travail est immense. C'est pourquoi nous devons travailler sans attendre sur 5 thèmes : le personnel, les finances, les compétences, les projets de chacun et la gouvernance.

Un groupe de travail des 3 communautés de communes a donc été constitué et s'est réuni à 2 reprises. Marie-Paule CHAMBRU, DGS de la CCCGP a été désignée par le groupe pour engager les travaux préparatoires à la fusion. Le Président GAILLARD et Monsieur Dominique BONNET saluent ensemble les compétences en interne de la CCCGP, particulièrement de la DGS et des équipes. Ces compétences et l'organisation en place à la CCCGP nous permettent d'assumer ce qui nous attend. Par contre, les 2 autres communautés de communes sont un peu en arrière et souhaitent faire travailler un bureau d'études.

Le Président informe ensuite que le Conseil Communautaire aura jusqu'à la fin de l'année la possibilité de délibérer pour émettre proposition de localisation du siège, de nom pour la Communauté de Communes nouvelle issue de fusion et d'accord local pour la composition du Conseil.

En conclusion, le Président GAILLARD fournit 2 exemples de décisions récentes prises par la CCPS qui impacteront de manière importante la nouvelle Communauté de Communes issue de fusion : le démarrage du PLUI, d'une part, et l'adhésion à l'Etablissement Public Foncier du Doubs pour la mise en œuvre du projet AMI du bourg centre de Salins Appel à Manifestation d'Intérêt qui est un outil de « stimulation » d'un territoire), d'autre part. Le coût financier en est important.

Suite à cet exposé du Président, les Conseillers Communautaires sont invités à débattre :

- Monsieur Roland CHAILLON souhaite connaître les recours possibles dans l'hypothèse d'une majorité de voix contre le projet de périmètre et que le préfet décide de passer outre. Le Président confirme que le recours en annulation est effectivement possible.

- Monsieur Jean-Louis DUFOUR attire l'attention sur l'existence de recettes fiscales significatives perçues par la commune de Salins avec la taxe de séjour et les taxes sur le casino.

- Monsieur Dominique MICHELET souhaite savoir si des simulations financières ont déjà été faites en matière d'extension des ALSH sur tous les groupes scolaires du grand territoire. Le Président informe que non.

- Monsieur Dominique BONNET expose que les Maires des 3 bourgs-centres ont d'ores et déjà validé le principe de transférer leurs compétences à la nouvelle communauté de communes en vue d'étendre les compétences exercées par au moins une communauté de communes à l'ensemble.

Il indique que son cœur est pour la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny, et précise « on aime ce territoire, on y a travaillé, nos commissions ont bien fonctionné ». Il rend ensuite hommage au Président GAILLARD et poursuit « la raison nous dit de prendre les faits en considération, et la réalité est que le préfet ne changera pas d'avis ; il faut donc montrer au Préfet que nous sommes tous des élus responsables ». Il conclut son propos en rappelant que tout se construit tout le temps dans la vie, même s'il y a encore bien d'autres perspectives intéressantes. Et dans le contexte actuel, les évolutions à venir connaîtront peut-être un sursis du côté de la Commission Européenne qui veut des grandes régions, des grandes communautés de communes et qui pousse l'Etat français à faire ces réformes. D'autres priorités européennes peuvent impacter les changements sur notre sol.

- Monsieur Jacques GUILLOT interpelle le Président : « vos propos manquent de cohérence », en disant que vous n'êtes pas d'accord avec le projet de fusion et que dans le même temps vous commencez de travailler. Il dit que d'autres moyens auraient pu être utilisés, Les Maires auraient pu menacer de démissionner. Le Président GAILLARD aurait aussi pu proposer au Préfet que la CCCGP reste seule et la grande majorité de l'assemblée l'aurait suivi.

En réponse, le Président informe que le Préfet lui-même a répondu aux menaces de démission proférées par Monsieur Jean-François GAILLARD qu'il organiserait de nouvelles élections sans difficulté. Il a même indiqué ne pas redouter un recours en annulation de son arrêté de fusion. Il poursuit en direction de Monsieur GUILLOT pour lui dire que rien ne l'empêchait de faire lui-même la proposition de maintenir la CCCGP en l'état et que l'Assemblée était composée de personnes intelligentes qui auraient pu faire d'autres propositions.

Monsieur Jacques GUILLOT exprime ensuite son souhait d'un nivellement par le haut au travers du contre- exemple de la restructuration de l'hôpital.

- Monsieur Jean-Louis DUFOUR intervient « arrêtez de taper sur le dos du Préfet, si on avait été voir le Préfet tout de suite, on resterait comme on est ». Il expose aussi ne pas comprendre pourquoi la position initiale du Président GAILLARD qui était favorable à une grande intercommunalité à 5 l'amène à en refuser une plus petite à 3.

Le Président GAILLARD répond que la fusion avec le territoire de Champagnole a un sens sur le plan économique, ce qui n'est pas le cas avec Salins. Il rappelle en outre que l'Etat a le projet de cette grande fusion à 5 depuis longtemps et que le Préfet Joëlle LE MOUËL l'avait présenté aux Elus il y a plus de 5 ans.

-Monsieur Dominique MICHELET constate avec amertume que le Préfet gère les territoires non seulement sans les Elus mais contre eux. Il complète : « on s'étonnera après que les gens aillent vers les extrêmes ! ».

Après s'être assuré que toutes les demandes de prises de paroles avaient été satisfaites, Monsieur Jean-François GAILLARD interroge l'Assemblée sur l'existence d'une demande de vote à bulletin secret. Personne ne demande le vote secret.

Le Conseil Communautaire émet, par 5 voix pour le projet de périmètre et 39 voix contre le projet de périmètre, soit un avis défavorable au projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes Arbois, Vignes et Villages – Pays de Louis Pasteur avec la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny et la Communauté de Communes du Pays de Salins-les-Bains tel qu'arrêté par le Préfet du Jura le 2 mai 2016.

3.2. Validation du Document Unique de Prévention des risques professionnels.

L'Assemblée se voit proposer d'approuver le Document Unique de Prévention des risques professionnels de la collectivité tel qu'il a été élaboré par le groupe de travail et de valider la candidature de Loïc REYNAUD en tant qu'assistant de prévention.

Il est précisé que le Document Unique est consultable au siège de la Communauté de Communes qui a eu l'opportunité de bénéficier de l'assistance du Centre de Gestion avant le départ de son Chargé de Mission Hygiène et Santé.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le Document Unique de Prévention des risques professionnels de la collectivité et de valider la candidature de Loïc REYNAUD en tant qu'assistant de prévention.

3.3. Attribution de subvention de fonctionnement à la Caisse d'Action Sociale et Culturelle des Personnels pour l'année 2016.

Après présentation du dossier par Monsieur Alain CHOULOT, Monsieur Dominique MICHELET se voit expliquer que la qualification d'agents contractuels permanents correspond aux agents en CDI, comme les professeurs de musique.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer à la CASC une subvention de fonctionnement d'un montant par agent de la Communauté de Communes adhérent de 136€ pour l'année 2016.

3.4. Plan de financement du Schéma Directeur de Déplacements Doux.

Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Aménagement de l'Espace, explique qu'il est proposé de valider le plan de financement de l'opération approuvée en séance du 23 mars dernier et de solliciter la subvention du Conseil Régional afférente.

L'Assemblée décide, par 43 voix pour, et 1 abstention, d'adopter le plan de financement de l'opération tel que présenté en séance et de solliciter la subvention du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté sur la base de ce plan de financement, la Communauté de Communes s'engageant à couvrir le solde non couvert par ces subventions.

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces afférentes.

3.5. Plan de financement d'aménagement d'aires de jeux sur les groupes périscolaires et du RAM de la Communauté de Communes.

Le Président expose le projet d'aménagement d'aires de jeux sur les groupes périscolaires ainsi que le plan de financement afférent.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le plan de financement de l'opération tel que présenté en séance et sollicite les subventions de la Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux sur la base de ce plan de financement ; la Communauté de Communes s'engageant à couvrir le solde non couvert par ces subventions.

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces afférentes.

3.6. Rapport sur le Prix et la Qualité des Services 2015 du SPANC.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SPANC pour l'année 2015.

3.7. Rapport sur le Prix et la Qualité des Services 2015 du SICTOM de la Zone de Champagnole.

Après présentation du dossier, Monsieur Jacky REVERCHON, Vice-Président Délégué aux Travaux et Vice-Président du SICTOM de Champagnole, informe l'Assemblée que le SICTOM recherche un terrain sur Poligny en vue de déplacer la déchetterie.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, du Rapport sur le Prix et la Qualité du SICTOM de la Zone de Champagnole pour l'année 2015.

3.8. Révision statutaire pour compétence assainissement.

Monsieur Alain CHOULOT, Vice-Président Délégué aux Finances et Affaires Générales, explique qu'il convient d'approuver le projet de révision statutaire de la Communauté de Communes pour la partie compétence en matière d'assainissement en classant l'actuelle compétence optionnelle « assainissement autonome » en compétence supplémentaire, ce qui permettrait de différer l'exercice de la compétence complète assainissement d'un an.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder à une révision statutaire comme suit : « Retrait de l'ensemble de la compétence optionnelle en matière d'assainissement et ajout d'une compétence supplémentaire reprenant le libellé actuel ».

3.9. Création d'une entente intercommunautaire pour la gestion de la compétence périscolaire.

Monsieur Jean-François GAILLARD présente le projet de création d'une entente intercommunautaire ayant pour objet de définir les modalités de prestation de service périscolaire fourni par la Communauté de Communes au bénéfice des enfants domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute-Seille et scolarisés dans les groupes scolaires de la CCCGP. Pour ce faire, il est proposé de nommer le Président ainsi que Madame Véronique LAMBERT, Vice-Présidente Déléguée à l'Enfance et Monsieur Alain CHOULOT, Vice-Président Délégué aux Finances, pour siéger au sein de la Commission Spéciale de cette entente.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de créer une entente intercommunautaire ayant pour objet de définir les modalités de prestation de service périscolaire fourni par la Communauté de Communes au bénéfice des enfants domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute-Seille et scolarisés dans les groupes scolaires sur le territoire communautaire en validant la convention constitutive de l'entente intercommunautaire. Messieurs Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, et Madame Véronique LAMBERT sont nommés représentants de la Communauté de Communes pour siéger à la commission spéciale de cette entente.

Délégation est donnée au Président pour signer ladite convention.

4. Présentation du rapport d'activité 2015 de la DSP camping.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, du rapport financier et technique du gestionnaire du camping de la Tulipe de Vigne pour la saison 2015.

5. Avis concernant le PLUI et le RLPI de la Communauté de Communes du Val d'Amour.

Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Aménagement de l'Espace, explique que la Communauté de Communes du Val d'Amour sollicite l'avis du Conseil Communautaire

concernant son projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et son Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPI).

Le Conseil Communautaire donne, à l'unanimité, un avis favorable au PLUI valant SCOT et au RLPI du territoire de la Communauté de Communes du Val d'Amour.

Questions et informations diverses

► Le Président informe l'Assemblée de la décision du Conseil Départemental du Jura de mettre fin à l'activité du bibliobus. Les communes d'Aumont, Colonne et Saint Lothain étant impacté par cette décision, une solution de remplacement est en cours de réflexion en relation avec la bibliothécaire. En effet, des échanges avec les groupes scolaires pourraient être établis avec un déplacement via un bus à la bibliothèque afin de découvrir autant pour les enseignants que les élèves les locaux et les services proposés. Un prêt d'ouvrage pourra être mis en place avec notamment possibilité d'un emprunt à la médiathèque départementale afin de combler le fonds documentaire existant à la bibliothèque.

Monsieur Jacques GUILLOT rappelle l'existence du programme JUMEL 39, plateforme qui rassemble les catalogues en ligne des bibliothèques jurassiennes, et qui permet au lecteur d'emprunter des ouvrages qui seront déposés et mis à sa disposition en bibliothèque communautaire.

Monsieur Roland CHAILLON fait part de l'existence d'une pétition en ligne contre la suppression du bibliobus.

► Monsieur Jean-François GAILLARD fait part du projet porté par le Conseil Départemental de déployer la fibre optique dans certaines communes. La Communauté de Communes prendra en charge une partie des travaux alors que le Conseil Départemental financera les études préalables.

Monsieur Dominique BONNET annonce que des aides financières sont possibles via le programme européen Leader.

► Madame Colette GIRARD, Vice-Présidente Déléguée à l'Environnement, fait part du lancement du programme d'entretien de l'Orain début juillet. Un courriel sera adressé à l'ensemble des Maires qui sont invités à transmettre l'information aux propriétaires concernés. En outre, une réunion sur l'ambrosie est organisée au siège de la Communauté de Communes le mercredi 6 juillet.

► Monsieur Roland CHAILLON interpelle le Président sur le nombre de créneaux horaires accordés au Collège Jules Grévy pour occuper la piscine de plein air. Il est précisé, d'une part, que l'attribution des créneaux horaires a été réalisé dans le respect des prescriptions de l'Education Nationale qui privilégient les classes de cycle 2, et, d'autre part, que l'élargissement de l'accès à la piscine de plein air aux écoles du Fied et de Colonne a eu des répercussions sur la répartition des créneaux horaires entre établissements scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le secrétaire de séance,

Raphaël GAGNEUR



Le Président

Jean-François GAILLARD